



ÉLECTIONS FÉDÉRALES



Le 20 septembre 2021, les Canadiens et Canadiennes se rendront aux urnes pour voter à la 44^e élection générale du Canada. Notre syndicat a cerné huit principaux enjeux qui devraient vous intéresser en tant qu'électeurs et employés de la fonction publique.

- ♦ Soins de santé – protection étendue, accroissement du nombre de praticiens et privatisation;
- ♦ Changements climatiques et environnement – assainissement de l'air, de l'eau et des terres;
- ♦ Services de garde abordables – accroissement du nombre de places disponibles ou offre de soutien direct;
- ♦ Droits des travailleurs – lieux de travail exempts de harcèlement et amélioration des droits du travail;
- ♦ Relance équitable suivant la pandémie – équité fiscale, protection des services publics, accroissement des prestations d'assurance-emploi et des congés de maladie;
- ♦ Questions autochtones – amélioration des conditions de logement, assainissement de l'eau et réconciliation;
- ♦ Droits de la personne – lutte contre le racisme systémique, amélioration des prestations d'invalidité, droits des personnes LGBTQ2+ et équité entre les sexes;
- ♦ Éducation postsecondaire – accessibilité, endettement des étudiants et financement durable.

En tant que fonctionnaires fédéraux, nous sommes dans une position unique, car nous élisons les personnes mêmes qui orientent les politiques sur la sécurité d'emploi, les pensions et notre vie professionnelle au sein des ministères et organismes du gouvernement fédéral. Nous élisons essentiellement notre employeur.

Les gouvernements antérieurs ont influé sur le travail que nous accomplissons en apportant des changements importants non seulement à la politique fiscale, mais aussi au nombre d'entre nous qui travaillent pour l'Agence, à la nature du travail que nous effectuons et à notre rémunération, y compris les augmentations, les gels et même les réductions de salaire. Les personnes élues peuvent influencer sur ce que nous gagnerons au cours des années à venir, peu importe que nous fassions le même travail ou que nous ayons une pension de retraite stable.

Les membres de l'AFPC totalisent plus de 215 000 travailleurs à l'échelle du pays, un nombre qui englobe nous-mêmes, les quelque 30 000 membres du Syndicat des employé-e-s de l'impôt. Certaines circonscriptions électorales peuvent compter une poignée de membres, tandis que d'autres peuvent en compter plusieurs centaines, et même des milliers.

(Suite à la page 2)

**IF YOU PREFER TO RECEIVE THIS PUBLICATION IN ENGLISH
PLEASE CONTACT YOUR LOCAL PRESIDENT**

Vous pouvez, en dehors des heures de travail, participer activement aux élections en portant un macaron en public, en affichant une pancarte sur votre pelouse, en donnant vos opinions politiques, en travaillant à une campagne, en formulant des politiques, en manifestant de manière pacifique, en recueillant des fonds pour une campagne, en assistant à des congrès et en vous portant candidat aux élections. Des règles et des restrictions s'appliquent probablement dans certains cas. Nous vous invitons à communiquer avec vos représentantes et représentants syndicaux locaux pour obtenir de plus amples renseignements.



Aux dernières élections fédérales, de nombreuses circonscriptions ont été remportées par la plus petite des marges. Les dix qui l'ont remportées avec l'écart le plus faible sont les suivantes :

Yukon – 72 voix

Richmond Hill (Ont.) – 112 voix

Québec – 215 voix

Kitchener-Conestoga (Ont.) – 273 voix

Hochelaga (QC) – 319 votes

Port Moody-Coquitlam (C.-B.) – 333 voix

Coquitlam-Port Coquitlam (C.-B.) – 339 voix

Miramichi-Grand Lake (N.-B.) – 414 voix

Cumberland-Colchester (N.-É.) – 453 voix

Chicoutimi-Le Fjord (QC) – 614 voix

Des dizaines, voire des centaines de membres ainsi que leur famille vivent dans bon nombre de ces circonscriptions. Les membres du SEI ont une influence sur les personnes qui seront élues et si leur parti sera majoritaire ou minoritaire au prochain Parlement du Canada. Il est extrêmement important que les membres du SEI se fassent entendre en exerçant leur droit de vote. Ceux qui seront élus, qui formeront un gouvernement majoritaire ou minoritaire influenceront tous de façon différente notre vie professionnelle, nos négociations futures et notre bien-être économique.

Pour terminer, je tiens à souligner l'action politique de nos membres partout au pays, en particulier nos confrères, nos consœurs et nos amis de Shawinigan, au Québec, qui se mobilisent autour de la question de la déclaration de revenus unique du Québec.

*Nous rappelons à toutes les sections locales qu'elles ne sont pas autorisées à dépenser des fonds sans l'approbation préalable du SEI et de l'AFPC, car il y a des règles strictes concernant les dépenses pendant une élection fédérale, et tous les fonds doivent être déclarés par l'AFPC.

En toute solidarité,

Jamie vanSydenborgh

Vice-président régional du Sud-Ouest de l'Ontario

Président, Comité national d'action politique

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Consœurs, confrères et ami(e)s,

L'été tire à sa fin et j'espère que vous en avez profité pour prendre des vacances bien méritées afin de passer du temps de qualité avec vos êtres chers. Je sais que pour certains et certaines d'entre vous, l'été a été difficile avec les feux de forêt qui font rage, plus particulièrement en Colombie-Britannique, au Manitoba ainsi que dans le nord de l'Ontario. Nous sommes de tout cœur avec les communautés qui sont affectées par ces événements. C'est pourquoi le Syndicat des employé-e-s de l'Impôt (SEI) a fait un don au montant de 10 000 \$ au Fonds de secours de la Croix-Rouge pour les incendies de forêt en Colombie-Britannique et un autre don de 5 000 \$ à la Croix-Rouge de l'Ontario pour aider les communautés dans le besoin à cause de ces incendies.

Depuis le début de l'année 2021, les communautés autochtones ont été grandement affectées par les découvertes dévastatrices de sites funéraires d'enfants autochtones volés à leurs communautés. Ceci nous a tous amené à prendre du recul, à réfléchir et à apprendre. En guise de solidarité, le SEI a fait un don de 10 000 \$ à Indspire. Il s'agit d'un organisme de bienfaisance autochtone national qui investit dans l'éducation des Premières nations, des Inuits et des Métis pour le bénéfice à long terme de ces personnes, de leurs familles et de leurs communautés, et du Canada.

Depuis le début de l'année, nous avons été passablement occupés et plusieurs dossiers ont retenu notre attention.

En février, la Ministre du revenu national annonçait l'embauche de 2 000 nouveaux agents de centre d'appels afin d'aider les millions de contribuables qui ont reçu des prestations canadiennes d'urgence à préparer leur déclaration de revenus. Nous avons bien accueilli cette nouvelle car nos membres travaillant dans les centres d'appels de l'Agence avaient grandement besoin de ces renforts. Cette annonce fut une victoire pour le SEI qui revendique depuis longtemps l'embauche de plus d'agentes et d'agents de centres d'appels afin de mieux servir la population canadienne.



Par contre, la Ministre a aussi annoncé que l'ARC avait donné un contrat en sous-traitance à un tiers fournisseur de service du secteur privé, la compagnie américaine *Maximus*, afin de répondre aux demandes générales de renseignements des contribuables concernant les prestations d'urgence. Le SEI et l'AFPC se sont insurgés contre cette privatisation d'emplois du secteur public et ont immédiatement dénoncé cette décision malheureuse et mal avisée.

En mars, le SEI et l'AFPC ont lancé conjointement la campagne « Exposez les coûts » afin de dénoncer publiquement cette privatisation d'emplois du secteur public fédéral.

Malgré les assurances données par la Ministre que le contrat ne serait pas renouvelé lorsqu'il arriverait à échéance, j'ai effectué au cours des derniers mois un suivi serré auprès du Commissaire de l'ARC afin m'assurer que ce soit bel et bien le cas. Il me fait maintenant plaisir de vous confirmer que le contrat n'a pas été renouvelé. Il nous faudra toutefois demeurer vigilant afin de combattre toute tentative future de l'employeur d'avoir recours à la sous-traitance.

Au cours des derniers mois, nous avons effectué des suivis réguliers auprès de l'employeur afin de nous assurer que la mise en œuvre de la dernière convention collective se passe bien et selon les échéanciers prévus et ce, tant pour nos membres actuels que pour nos anciens membres.

(Suite à la page 7)

NOUVEAU JOUR FÉRIÉ PAYÉ – EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL

Comme vous le savez peut-être déjà, le gouvernement du Canada a récemment adopté une loi établissant un nouveau jour férié le 30 septembre, soit la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, créant par le fait même un jour férié payé additionnel pour les employés de la fonction publique fédérale conformément à l'alinéa 30.01 (l) de la convention collective entre l'Agence du revenu du Canada (ARC) et l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC). Bien qu'il s'agisse d'une bonne nouvelle et d'un avantage de plus pour nos membres à temps plein, l'ajout n'est pas aussi avantageux pour nos membres à temps partiel.

Le paragraphe 61.07 de la convention collective stipule ce qui suit :

61.07 L'employé à temps partiel n'est pas rémunéré pour les jours désignés comme jours fériés mais reçoit plutôt une indemnité de quatre virgule deux cinq pour cent (4,25 %) pour toutes les heures effectuées au tarif normal.

Ce libellé a été intégré à la convention collective alors qu'il y avait onze jours fériés payés par année dont bénéficiaient nos membres. Avec l'ajout de ce douzième jour férié payé, les employés à temps partiel **travailleront** maintenant 7,5 heures de moins par année et, ainsi, recevront une indemnité compensant seulement 4,25 % de ces heures travaillées en moins.

Lorsqu'il s'est rendu compte des répercussions négatives sur nos membres à temps partiel, le Bureau national du Syndicat des employé-e-s de l'Impôt (SEI) a soulevé la question auprès des représentantes et représentants de l'administration centrale de l'ARC, leur demandant de travailler de pair avec le Conseil du Trésor afin de trouver une solution. Le SEI a également communiqué avec l'agent négociateur, l'AFPC, afin de faire participer le Conseil du Trésor aux discussions sur cette question.

Nous avons maintenant reçu une réponse du Conseil du Trésor selon laquelle il n'est pas prêt à réviser le libellé de la convention collective pour le moment.

La question n'ayant pas été résolue de manière satisfaisante dans ce forum, le SEI l'abordera lors du prochain cycle de négociations.

D. Shane O'Brien
Agent des relations de travail principal



PRÉPAREZ-VOUS : NOTRE PROCHAINE RONDE DE NÉGOCIATIONS COMMENCE BIENTÔT

Amis,

Nous sommes sur le point de recommencer à négocier notre contrat. Nous avons été en mesure de réaliser des gains incroyables au cours de la dernière ronde, même si le processus de négociation a pris beaucoup plus de temps que nous l'aurions souhaité, mais votre résilience, votre solidarité et votre engagement envers la fonction publique pendant la pandémie ont tous été des facteurs de réussite.



Les avantages que nous avons réussi à obtenir sont le résultat de revendications présentées par des militants et des travailleurs de nos sections locales. Encore une fois, nous avons un processus en cours, mais il se termine bientôt alors que nous nous préparons à en entamer un nouveau. Les sections locales ont jusqu'au 1^{er} octobre pour soumettre un maximum de 10 revendications contractuelles. En tant que membres, c'est vous qui avez le plus de connaissances pour cerner les problèmes dans votre nouvel environnement de travail et, à ce titre, nous avons besoin de vos commentaires par l'intermédiaire de revendications qui mettent en évidence un problème et proposent des solutions. Vous pouvez les soumettre aux membres de l'exécutif de votre section locale, qui nous les transmettra. Veuillez communiquer avec vos représentants qui peuvent vous aider à préparer et à soumettre vos revendications.

Notre vie professionnelle et personnelle a changé de façon spectaculaire, et cela devrait se traduire par des améliorations à tout nouveau contrat négocié. Le moins que l'on puisse dire, c'est que notre dernière ronde portait sur la conciliation travail-vie personnelle, et que cette prochaine ronde sera exponentiellement plus importante.

Une fois que nous aurons reçu les revendications, le Comité de négociation préparera un ensemble final de celles-ci. Par la suite, nous constituerons une équipe de négociation et fixerons des dates pour présenter l'ensemble final en vue de négocier avec l'employeur.

Comme les dernières rondes, ce ne sera pas simple et rapide. Nous nous efforcerons encore de conclure le plus tôt possible, mais nous devons aussi être clairs au sujet des obstacles à venir. L'employeur est redevable au Conseil du Trésor à l'égard de nombreux points et du protocole d'approbation ou de refus. Nous n'avons pas de telles restrictions; notre équipe a le pouvoir de régler les problèmes. Dans cette optique, ne vous méprenez pas : les élections en cours vous donnent l'occasion de vous exprimer aux urnes sur la personne que vous souhaitez voir représenter le gouvernement de l'autre côté de la table de négociations. Vous êtes en position unique d'aider à faire ce choix. Profitez de votre pouvoir pour le faire, car nous ne sommes forts que si nous sommes nombreux et solidaires. La preuve en a été faite lors des deux dernières rondes où les membres ont exercé leur pouvoir et finalisé les contrats mis en place actuellement.

Préparons un ensemble solide de revendications et soyons unis pour nous assurer d'être reconnus pour notre travail acharné pendant la pandémie et à l'avenir.

Toujours solidaires,

Adam Jackson
2^e vice-président national (négociations)

RESTER EN CONTACT

Compte tenu de la pandémie et de l'introduction du travail à domicile pour une grande majorité de nos membres, rester en contact avec nos amis, notre famille, nos collègues et le syndicat est devenu une tâche très difficile et ardue.

Beaucoup d'entre vous qui lisez cet article ont probablement été embauchés après le milieu à la fin de mars 2020. Il est très probable que vous n'ayez malheureusement jamais été présenté à vos dirigeantes et dirigeants et à vos délégué-e-s syndicaux de votre section locale. Il est tout aussi difficile pour les sections locales et le Syndicat des employé-e-s de l'Impôt (SEI) de communiquer efficacement et en temps opportun avec nos membres. Bien que le SEI ait une page Facebook et envoie de l'information par courriel à tous nos membres qui s'y sont inscrits, nous savons que ces méthodes ne parviennent toujours pas à atteindre un nombre assez important de nos membres.

Cet article vous explique comment savoir qui sont les membres de l'Exécutif et les délégué-e-s syndicaux de votre section locale, et comment trouver les coordonnées des personnes-ressources si vous avez besoin de joindre une représentante ou un représentant syndical. La démarche est assez simple et est expliquée ci-dessous.

Le site Web du SEI est www.ute-sei.org, d'où vous pouvez choisir la version anglaise ou française. Sur la page d'accueil, vous verrez la bannière suivante :

À PROPOS DU SEI	CAMPAGNES	NOUVELLES ET ÉVÉNEMENTS	COMITÉS	NÉGOCIATIONS	RESSOURCES POUR MEMBRES	POUR SECTIONS LOCALES
-----------------	-----------	-------------------------	---------	--------------	-------------------------	-----------------------

Sur cette bannière, cliquez sur À PROPOS DU SEI, ce qui ouvre une autre page où, à gauche, il y a une liste de sept options : l'avant-dernière étant intitulée « Sections locales ».

Une fois que vous cliquez dessus, une page Web s'affiche avec une liste des dix régions géographiques par lesquelles le SEI est divisé.

Région de l'Atlantique – comprend toutes les sections locales situées dans les provinces de l'Atlantique.

Région de la capitale nationale – comprend toutes les sections locales situées dans la région de la capitale nationale.

Région de Montréal – comprend les sections locales des endroits suivants : Laval, Montérégie Rive-Sud, Montréal, Outaouais, Rouyn-Noranda et Sherbrooke.

Région de Québec – comprend les sections locales des endroits suivants : Chicoutimi, Jonquière, Québec, Shawinigan et Trois-Rivières.

Région des montagnes Rocheuses – comprend les sections locales des endroits suivants : Edmonton, Lethbridge, Saskatoon, le BSF de Calgary et le Centre d'appels Calgary.

Région des Prairies – comprend le Centre fiscal de Winnipeg, le BSF de Winnipeg, le CSCR de Winnipeg et le BSF de Regina.

Région du Grand Toronto – comprend les sections locales situées dans la région du Grand Toronto, ainsi que la section locale située dans la ville de Barrie.

Région du nord et de l'est de l'Ontario – comprend les sections locales des endroits suivants : Belleville, Kingston, Peterborough, Sudbury et Thunder Bay.

(Suite à la page 7)

Région du Pacifique – comprend toutes les sections locales situées dans la province de la Colombie-Britannique.

Région du sud-ouest de l'Ontario – comprend les sections locales des endroits suivants : Hamilton, Kitchener, London, St. Catharines et Windsor.

En cliquant sur une section locale, vous obtiendrez une liste des membres de l'Exécutif local et des délégué-e-s syndicaux. Vous y trouverez également les numéros de téléphone et, dans certains cas, un lien direct pour envoyer un courriel au membre de l'Exécutif local. Ce courriel peut être envoyé directement par la page Web du SEI où le membre doit fournir son nom, son numéro de téléphone, son adresse électronique (de préférence une adresse de courriel non liée à l'ARC), son numéro de téléphone et le moyen de communication privilégié (par courriel ou téléphone). Le membre peut fournir des renseignements quant à la raison du message ou de la question posée à l'Exécutif de la section locale.

Dans la plupart des cas, pour trouver votre section locale, il suffit de trouver votre ville dans la région. Dans certains cas, cependant, il peut y avoir beaucoup de sections locales dans une ville. La page de chaque section locale indique également l'adresse physique où les membres se présentent au travail, afin de permettre aux membres de savoir s'ils communiquent effectivement avec la bonne section locale.

Nous espérons que ces renseignements fourniront aux membres des directives claires sur la façon de joindre une ou un membre de la section locale qui les représente et défend leurs intérêts.

Gary Esslinger
Président du Comité des communications

En mars, nos membres ont reçu le dédommagement général en lien avec les ratés du système de paie Phénix. Malheureusement, le gouvernement fédéral a décidé d'imposer ces paiements suite à une interprétation donnée en ce sens par l'Agence du revenu du Canada. L'AFPC et ses Éléments comptent en appeler de cette décision que nous considérons erronée. De plus, les anciens membres de l'AFPC, incluant ceux du SEI, attendent toujours de recevoir l'argent qui leur est dû car le formulaire qu'ils doivent remplir à cet effet n'a pas encore été rendu disponible par le Conseil du Trésor. Ledit formulaire devrait être mis en ligne sous peu. Nous considérons que ce délai est inacceptable. Nous avons d'ailleurs appliqué beaucoup de pression auprès des décideurs politiques afin que ce dossier aboutisse. Je tiens à spécifier que plusieurs membres actuels du SEI, qui sont employés contractuels, font partie de ceux qui n'ont pas reçu le dédommagement général. Ceci est dû au fait qu'ils n'étaient pas à l'embauche de l'employeur au moment où l'entente fut signée entre l'AFPC et le Conseil du Trésor le 23 octobre 2020. Cette situation est déplorable mais il n'y a rien que nous puissions y faire.

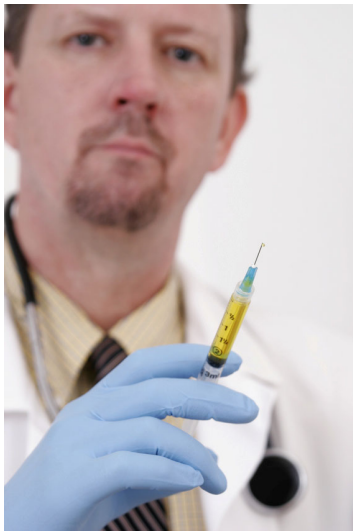


En mai dernier, nous avons signé un protocole d'entente concernant la mesure corrective à appliquer suite au retard de la mise en œuvre du nouveau paragraphe 60.01 de la nouvelle convention collective pour les employés travaillant dans les centres d'appels.

En juillet, nous avons signé un autre protocole d'entente concernant la question des horaires de travail dans les centres d'appels de la Direction générale de cotisation, de prestation et de service (DGCPs). Les parties ont convenu de créer un groupe de travail conjoint chargé de la mise en œuvre de l'entente.

Toujours en juillet, nous avons finalement pu tenir notre Congrès triennal après avoir dû le retarder d'une année en raison de la pandémie de la COVID-19. Le congrès a pris place virtuellement et il me fait très plaisir de rapporter que tout s'est très bien déroulé considérant les circonstances. À nouveau, les délégué(e)s présents m'ont renouvelé leur confiance en me réélisant en tant que Président national du SEI pour un mandat de deux (2) ans. J'en suis très honoré et je tiens ici à les remercier chaleureusement pour leur soutien continu et je veux absolument saisir cette occasion pour remercier tous nos représentants syndicaux pour leur implication et leur grand dévouement auprès de nos membres. Je tiens aussi à souhaiter le meilleur des succès à tous les autres officiers qui furent élus lors du congrès et je vous promets que vous pourrez compter sur mon soutien tout au long de votre mandat.

Je suis enthousiaste à l'idée de continuer à travailler en étroite collaboration avec les officiers du Conseil exécutif ainsi qu'avec nos sections locales afin de défendre farouchement les intérêts de l'ensemble de nos membres. Je m'engage à nouveau à vous servir au meilleur de mes connaissances et à ne ménager aucun effort.



Nous devons faire face à de nouveaux défis. Nous retournerons bientôt à la table de négociation et nous nous y préparons fébrilement. Notre comité de négociation ainsi que notre équipe de négos seront mis en place très bientôt afin de compléter notre cahier de revendications et d'établir nos priorités. Nous continuons aussi nos discussions avec l'employeur quant à un éventuel retour progressif de plus en plus d'employés dans les locaux de l'Agence. Et nous veillerons au grain quant à la possibilité que le gouvernement fédéral tente d'imposer la vaccination obligatoire à tous ses employés. À ce sujet, soyez assurés que rien ne sera mis en place avant l'assermentation du nouveau gouvernement et que nous serons consultés avant que quoique ce soit ne soit décidé.

Mes très chers membres, je vous remercie de votre soutien et je vous invite à communiquer avec l'un ou l'autre des représentants syndicaux de votre section locale si vous avez un problème ou un questionnement car ils sont là pour vous venir en aide.

Au plaisir de vous servir au cours des deux prochaines années.

En toute solidarité,

Marc Brière
Président national

CHANGEMENT D'ADRESSE

Tous les changements d'adresse devraient être faits par courriel à Louise Dorion (dorionl@ute-sei.org) ou via notre site Web. Si vous n'avez pas accès à un courriel, svp transmettez-le (accompagné de votre numéro de membre de l'AFPC) à un-e représentant-e local-e, ou expédiez-le directement au bureau national :

233 rue Gilmour, Suite 800, Ottawa ON, K2P 0P2.



RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LES SUBSTITUTS

Marc Brière

Président national

Doug Gaetz

Premier vice-président national

Adam Jackson

Deuxième vice-président national

Kimberley Koch

Vice-présidente régionale
Région du Pacifique

(Substitut à la VPR - Sharon Cowie)

Greg Krokosh

Vice-président régional
Région des montagnes rocheuses

(Substitut au VPR - Trixie Gorzo)

Gary Esslinger

Vice-président régional
Région des prairies

(Substitut au VPR - Wanda Dufty)

Jamie vanSydenborgh

Vice-président régional
Région du sud-ouest de l'Ontario

(Substitut au VPR - Jennifer MacPherson)

Cosimo Crupi

Vice-président régional
Région du nord et de l'est de l'Ontario

(Substitut au VPR - Chris Foucault)

Andria Cullen

Vice-présidente régionale
Région du Grand Toronto

(Substitut à la VPR - Selby Hewitt)

David Lanthier

Vice-président régional
Région de la Capitale nationale

(Substitut au VPR - Richard Weintrager)

Eddy Aristil

Vice-président régional
Région de Montréal

(Substitut au VPR - Kristine Leclerc)

Jérôme Martel

Vice-président régional
Région de Québec

(Substitut au VPR - Marc-André Gobeil)

Brian Oldford

Vice-président régional
Région de l'Atlantique

(Substitut au VPR - Darlene Bembridge)



CAMPAGNE DE CHARITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL 2021

L'ARC tiendra encore cet automne sa Campagne de charité en milieu de travail.

Le SEI continue de soutenir cette campagne sans réserve.

Nos officiers nationaux participeront au lancement et à la promotion de la Campagne de charité 2021 avec de hauts dirigeants de l'ARC. Nos Vice-présidents régionaux feront de même avec leurs homologues des régions. J'encourage fortement nos sections locales à y participer également.

Évidemment, nous encourageons encore une fois nos membres à être généreux en continuant de contribuer à des œuvres de bienfaisance.

Vous pouvez faire un don par l'intermédiaire de la Campagne de charité 2021 de l'ARC ou directement à Centraide ou à l'œuvre de bienfaisance de choix du SEI, soit l'International Children's Awareness Canada (ICA) (voir ci-dessous).

Ensemble, continuons de faire une différence dans la vie des gens!

Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, prière de communiquer avec l'un des membres de votre exécutif local.



INTERNATIONAL CHILDREN'S AWARENESS (ICA) CANADA

International Children's Awareness (ICA) Canada est un petit organisme sans but lucratif, qui se consacre au développement à long terme des pays dans le besoin. À tout moment, ICA a plusieurs projets en voie d'achèvement et tente d'obtenir du financement pour entreprendre d'autres projets. Les projets d'ICA aident les petites collectivités et les familles des nations en voie de développement. ICA est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada (no d'enregistrement 887858660RR0001). L'organisme est constitué entièrement de bénévoles, ce qui signifie que la totalité des dons est affectée aux projets et non pas aux salaires ou aux frais d'administration.

Nous souhaitons demander à nos membres d'appuyer cet organisme méritoire en faisant leurs dons directement à ICA Canada ou dans le cadre de la Campagne de charité 2021 de l'ARC.

En toute solidarité,

Marc Brière
Président national

NOUS SOMMES DE RETOUR

Après une pause de neuf mois et de nombreuses demandes de la part de nos membres, « Qu'est-il advenu du bulletin? ». Bienvenue au numéro de septembre 2021 de Nouvelles syndicales.

Les neuf derniers mois ont été incroyablement mouvementés pour tous les membres du syndicat. Comme beaucoup l'ont peut-être vécu : il faut presque deux fois plus de temps pour accomplir des tâches virtuellement. Cela s'explique en grande partie par le fait que nous sommes une organisation nationale qui compte des membres d'un océan à l'autre et répartis sur plusieurs fuseaux horaires. Cette réalité a joué un rôle important dans le temps nécessaire pour faire avancer les choses.

En raison de la pandémie, tous les congrès régionaux de l'AFPC et le Congrès national triennal du Syndicat des employé-e-s de l'Impôt (SEI) ont été reportés à 2021. Cette situation, combinée à un effort pour revenir à un certain degré de normalité au sein du SEI au moyen de réunions virtuelles, a limité la capacité du comité à produire un bulletin. Cependant, NOUS SOMMES DE RETOUR.

Un point qui apparaît assez régulièrement dans les Nouvelles syndicales consiste à fournir aux membres des éclaircissements et des renseignements sur les clauses de notre convention collective. Compte tenu de la nouvelle convention signée la dernière année, le comité s'efforcera de fournir des renseignements utiles aux membres.

Shane O'Brien, agent principal des relations de travail du SEI, a présenté deux articles, qui sont tous deux opportuns et importants; l'un concernant nos membres à temps partiel et l'autre concernant nos membres qui travaillent dans des centres d'appels.

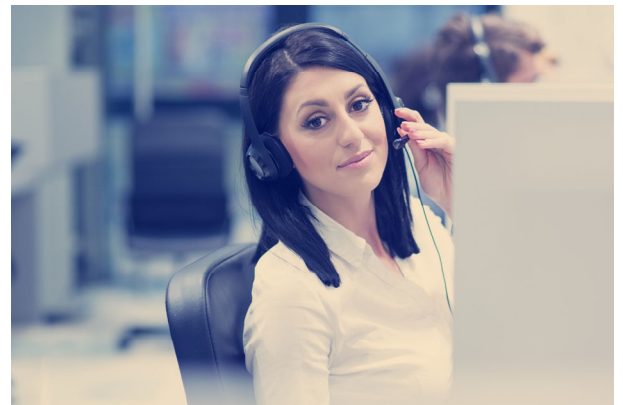
Gary Esslinger
Président du Comité des communications

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LES MEMBRES DES CENTRES D'APPELS

Temps libre d'appels téléphoniques

Au cours de la dernière ronde de négociations collectives, votre syndicat, le Syndicat des employé-e-s de l'impôt (SEI), a réussi à négocier une disposition ayant pour but de donner aux membres des centres d'appels un répit de l'attention constante requise afin de répondre aux demandes d'aide et de renseignements des contribuables. Le SEI et l'employeur (l'ARC) se sont entendus sur la clause suivante à la suite de négociations :

60.01 Les employés qui travaillent dans les centres d'appels ont droit à une période de cinq (5) minutes consécutives libre de tout appel pour chaque heure non interrompue par une pause-santé ou une pause-repas.



Bien que cette clause devait à l'origine entrer en vigueur le jour de la signature de la convention collective (le 13 novembre 2020), l'employeur en a retardé la mise en œuvre. Par conséquent, le SEI s'est empressé d'engager des discussions avec l'employeur afin d'assurer le respect de la convention collective et d'offrir une compensation aux membres pénalisés par la mise en œuvre tardive de cette clause, ce qui a donné lieu à un protocole d'entente (PE) sur la question. La compensation de ce PE prévoit la mise en œuvre immédiate de ladite clause, ainsi qu'une allocation de 275 minutes à utiliser pour des activités de perfectionnement professionnel durant les heures de travail.

Des discussions sont toutefois toujours en cours entre les représentantes et représentants du SEI et de l'ARC en vue d'établir la manière dont ces heures pourront être utilisées. Au moment de la rédaction de cet article, des lignes directrices ont été rédigées par l'employeur et approuvées par le SEI.

Le SEI encourage ses membres travaillant dans des centres d'appels à se prévaloir de cette disposition nouvellement négociée et à communiquer avec une représentante ou un représentant de leur section locale s'ils ont des préoccupations ou des questions.

Heures de travail/Horaires de travail

Au cours des derniers mois, le Syndicat des employé-e-s de l'Impôt (SEI) a entrepris une série de consultations avec les représentants de l'administration centrale de l'employeur au sujet des heures de travail dans les centres d'appels de la Direction générale de cotisation, de prestation et de service (DGCPS). Plus précisément, le SEI s'est opposé à la méthode d'attribution unilatérale par l'employeur des heures de travail (y compris les heures prolongées), à la mise en œuvre d'un horaire du mardi au samedi, à l'établissement d'un horaire de travail le samedi avec heures supplémentaires non rémunérées, à la décision de l'employeur d'affecter des travailleurs de jour au travail par quart et aux questions de rémunération entourant ces points. Tout au long de ces consultations, le SEI a eu comme priorités de protéger les droits de ses membres et d'assurer le respect de la convention collective.

Nous avons toutefois accepté provisoirement la mise en place d'un horaire du mardi au samedi pour les nouveaux employés pourvu que cet horaire soit annoncé dans l'avis de possibilité d'emploi et qu'il soit une des conditions de leur embauche. Nous n'avons cependant pas accepté qu'un tel horaire soit imposé aux employés actuels et avons insisté sur le fait que si ceux-ci doivent travailler le samedi, ils doivent être payés au taux approprié de rémunération des heures supplémentaires.

À la suite de ces consultations, les parties ont conclu une entente de principe qui répond de façon efficace à nos préoccupations et permet à l'employeur, dans le respect des limites de la convention collective, d'établir les heures de travail en fonction de ses besoins opérationnels. Plus précisément, les parties ont convenu que la meilleure façon de régler chacune de nos questions et préoccupations est de suivre les dispositions de la clause 25.23 de la convention collective en ce qui concerne les Aménagements d'horaires de postes variables (AHPV).

Dans le but de conclure la discussion sur cette question et de mettre en œuvre les modalités de notre entente de principe, les parties ont convenu de créer un groupe de travail mixte qui aura pour mandat d'examiner et d'analyser les questions entourant les AHPV, notamment : les dispositions de la convention collective, les préférences des employés, les besoins opérationnels de l'employeur par rapport aux volumes d'appels, aux exigences du service et aux heures prolongées, ainsi que d'autres questions de ce genre. Les parties ont également convenu de collaborer à la création de lignes directrices qui guideront la mise en œuvre et la gestion des dispositions relatives aux AHPV dans la convention collective.

Bien que la clause relative aux AHPV figure dans la convention collective depuis un certain temps, elle n'a toujours pas été appliquée à nos membres et il faudra donc quelque temps pour en analyser tous les détails et problèmes potentiels avant sa mise en œuvre. Les parties se sont engagées à faire de cette question une priorité et s'y attaqueront sérieusement au cours des prochains mois.

D. Shane O'Brien
Agent des relations de travail principal